

Présentation de l'Observatoire

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, créé à l'initiative de la presse lycéenne, a pour but de créer par le dialogue et l'information réciproque, entre les acteurs de la communauté éducative, les conditions d'un climat de confiance favorable au développement d'une presse lycéenne, libre et responsable. L'Observatoire respecte et défend les principes fondamentaux de la République.

C'est un cadre informel et souple d'échange, de confrontation des expériences et de prise en compte des logiques propres à tous ceux qu'interpelle l'existence d'une presse lycéenne exerçant pleinement ses droits avec responsabilité. L'Observatoire souhaite travailler en faveur des journaux (papier - Internet) réalisés par des élèves dans les lycées publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Agriculture.

L'Observatoire est composé de représentants associatifs de la presse lycéenne, d'organisations issues de la communauté éducative (syndicats des personnels des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, des établissements public et privé sous contrat, de lycéens, associations de parents d'élèves, et du CLEMI) ainsi que d'associations d'éducation populaire, de défense des Droits de l'Homme ou de la liberté de la presse concernées par les questions liées aux journaux lycéens.

L'Observatoire doit organiser l'information de tous (élèves, chefs d'établissement, enseignants et autres personnels, parents d'élèves...) et encourager à tous les niveaux le dialogue et la prévention des crises entre les acteurs de la vie scolaire.

Il appuie sa réflexion collective sur les pratiques de terrain et l'activité de ses membres. Il analyse les expériences tant positives que négatives afin, éventuellement, de pouvoir préconiser des procédures de médiation et de sortie de crise.

L'Observatoire travaille à l'évolution des textes officiels pour faciliter le travail des uns et des autres et réfléchir à une harmonisation des conditions de publication dans les lycées publics, privés et agricoles.

L'Observatoire se réunit au moins une fois par trimestre et son secrétariat est assuré par l'association Jets d'encre. Lors de ces réunions, toute institution ou personne pouvant éclairer les débats peut être invitée.

Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI-Education Nationale) • Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) • Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) • Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique (SGEN-CFDT) • Fédération syndicale unitaire (FSU) • Formation et enseignement privés (FEP-CFDT) • Jets d'encre - Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune • Ligue de l'enseignement • Ligue des Droits de l'Homme • Reporters sans frontières • Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) • Syndicat national des chefs d'établissements d'enseignement libre (SNCEEL) • Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) • Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN) • Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education) • Union nationale lycéenne (UNL) • Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL)